Gières

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180625-DEL049-18-DE
Date de télétransmission : 26/06/2018
Date de réception préfecture : 26/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

DELIBERATION N° DEL049-18

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 19 juin 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J -P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :
M. BAH Rahim (Pouvoir Jean PAVAN, en date du 25 juin 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 juin 2018)
Mme FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Thierry BARRAL, en date du 25 juin 2018)
Mme ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 23 juin 2018)

Absents excusés :
Mme AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
Mme GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTINE PICCA A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Indemnités de fonction des élus.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Compte tenu des changements intervenus, il est nécessaire de mettre à jour la délibération n° DEL049-14 en date du 8 avril 2014 instituant les indemnités de fonction des élus.

La présente délibération ne modifie pas les pourcentages votés dans le cadre de la délibération susvisée.

Il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire maximale est calculée sur les bases suivantes :

- le maire : 55 % du traitement brut mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique
- les adjoints : 22 % du traitement brut mensuel du traitement brut mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique

Dans le respect de la réglementation, il est proposé de répartir l'enveloppe indemnitaire maximale entre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués de la manière suivante : le maire de la commune de Gières (population totale en vigueur en 2014 : 6 293 habitants / population totale en vigueur en 2018 : 6 581 habitants) percevra 52,61 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, les huit adjoint(e)s percevront 14,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et les quatre conseillers(ères) municipaux(ales) ayant une délégation percevront 14,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le montant des indemnités de fonction suivra l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les bénéficiaires des indemnités de fonction sont désignés pour information dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter les indemnités de fonctions des élus à compter de leur prise de fonctions sur la base des pourcentages de l'indice brut terminal de la fonction publique indiqués ci-dessus,
- de valider le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante de la ville de Gières annexé à la présente délibération,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GIERES (38610)

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.

Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante par la ville de GIERES.

annexé à la délibération n° DEL049-18

FONCTION	PRENOM NOM	MONTANT MENSUEL BRUT* au 25 juin 2018 (pour information)	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL
maire	PIERRE VERRI	2036,35 €	52,61 %
1ère adjointe	ALBERTE BONNIN-DESSARTS	575,18 €	14,86 %
2ème adjoint	PAUL BERTHOLLET	575,18 €	14,86 %
3ème adjointe	ISABELLE BÉRÉZIAT	575,18 €	14,86 %
4ème adjoint	HABIB EL GARÈS	575,18 €	14,86 %
5ème adjointe	SIMONE BRANON MAILLET	575,18 €	14,86 %
6ème adjoint	CLAUDE SERGENT	575,18 €	14,86 %
7ème adjoint(e)	JEAN PAVAN	575,18 €	14,86 %
8ème adjoint(e)	CHRISTINE TISON	575,18 €	14,86 %
conseillère déléguée	CHRISTINE PICCA	575,18 €	14,86 %
conseiller délégué	JACQUES FABBRO	575,18 €	14,86 %
conseillère déléguée	SYLVIE CUSSIGH	575,18 €	14,86 %
conseillère déléguée	CHRISTIANE EGEA	575,18 €	14,86 %

* Le montant des indemnités de fonction suivra l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique et du point d'indice.